



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_138_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Contrat de prestation avec Antonin Atger

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation avec Monsieur Antonin Atger pour une intervention dans le cadre de la Fête de la science qui se déroulera le 4 octobre 2025 de 10h à 11h30 à la Médiathèque Champollion-Figeac pour un montant TTC total de 375,31 euros.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 03.09.2025

**Pour le Maire empêché
le 1^{er} Adjoint**

Gérard BAKIN

